



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation : Paris

Question écrite n° 8625

Texte de la question

M Edouard Frederic-Dupont signale a Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, que, pour faciliter les problemes de circulation et de stationnement, si graves a Paris, il est indispensable que les fonctionnaires de ministeres donnent l'exemple, meme s'ils pensent ne pas etre justiciables de contraventions. C'est un probleme de conscience civique qui se pose ; or le parlementaire susvisé se croit oblige de signaler au ministre de la communication que ses fonctionnaires stationnent n'importe ou et n'importe comment avenue de Segur, et que parfois une seule voie est laissee a la circulation dans cette avenue du fait du stationnement anarchique de ces voitures. Il demande s'il compte donner a ses fonctionnaires, par une circulaire, des instructions pour qu'ils donnent l'exemple du civisme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue charge de la communication installe au 35, rue Saint-Dominique, ne dispose d'aucun service situe avenue de Segur. Les difficultes de circulation qui ont pu etre observees dans cette avenue du fait du stationnement de certains vehicules ne paraissent pas devoir etre imputees a des fonctionnaires relevant de ce departement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric-Dupont Édouard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8625

Rubrique : Stationnement

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 311